



Voie technologique
Compte rendu de l'audience au rectorat
Jeudi 21 février 2013

Pour le SNES : Laurence PIERINI, co-secrétaire académique, Isabelle TRUFINET, STL, Dominique BALDUCCI, STMS, David BRUNET, STI

Pour le Rectorat : le secrétaire général, un IA-IPR de STI, le responsable de la DPE et la responsable de la DPE7.

STI

- **Mise en place des revues de projet**

Nous sommes intervenus en premier lieu pour dénoncer les conditions de la mise en place des revues de projets en Terminale STI2D et de l'évaluation de la première partie de l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante, qui doit avoir lieu au cours de la première revue de projet. En effet, les modalités de ces évaluations ont été définies très tardivement, ne laissant que peu de temps aux collègues pour mettre en place ces évaluations en CCF. Nous avons une fois de plus indiqué notre opposition à cette forme d'évaluation.

Réponse du rectorat : trois séminaires départementaux ont été organisés afin de clarifier ces modalités.

Nous avons indiqué que les fiches d'évaluation pour les revues de projet des projets de terminales STI2D étaient plus complexes que les fiches d'évaluation des revues de projet de 2^{ème} année de certains BTS.

Réponse du rectorat : les fiches d'évaluation permettent de garantir une équité de traitement entre les candidats et de pouvoir répondre en cas de litige.

Concernant l'ETLV, seuls les points au dessus de 10 sont retenus et multipliés par deux. Concernant l'organisation, 3 possibilités sont laissés aux établissements :

- revues de projets collectives puis ETLV
- ETLV séparé
- les élèves passent les uns après les autres avec l'ETLV inclus dans la revue de projet.

La deuxième partie de l'ETLV aura lieu durant les deux dernières semaines de mai.

- **Répartition sur les 4 spécialités et sur la technologie collège pour les certifiés et les 3 spécialités pour les agrégés**

Lors de l'audience précédente, nous avons demandé un bilan des changements de disciplines.

Réponse du rectorat : Il y a 750 enseignants dont 663 dans le secondaire, 26 chefs des travaux et 2 assistants de chef de travaux soit 778 collègues concernés par le changement de discipline.

296 fiches de collègues du secondaire ont été reçues dont 51 refus. 87 collègues du supérieur : 34 fiches et 0 refus.

Toutes les demandes de changement de discipline ont été acceptées. Les seuls refus ont

concerné des collègues qui demandaient à passer agrégés alors qu'ils étaient certifiés, ou PLP alors qu'ils étaient certifiés (il s'agit d'un détachement).

- **Quelle règle pour les mesures de cartes scolaires ?**

Malgré notre demande, le rectorat décide de revenir sur l'ancienne règle que nous avons obtenue les deux dernières années en cas de mesure de carte scolaire (dernier arrivé, toutes disciplines STI confondues). La mesure de carte scolaire se fera par discipline de SII. Par conséquent, vu le volume horaire en enseignements transversaux, cela va laisser la possibilité aux chefs d'établissements de choisir la discipline touchée. **Nous avons dénoncé cette situation laissant place à l'arbitraire mais sans obtenir gain de cause.**

- **Affectation des TZR en technologie collège :**

Nous avons eu deux retours de TZR de STI affectés en technologie collège, sans être volontaires.

Réponse du rectorat : Concernant de futures affectations en technologie collège lors de la phase d'ajustement des TZR, le rectorat s'est engagé à rechercher l'accord de l'intéressé avant toute affectation, tout en précisant que les nouvelles dénominations de disciplines permettraient d'affecter les collègues en technologie collège à plein temps !

Le SNES encourage les collègues qui seraient nommés sur un poste de technologie sans être volontaires à se tourner vers lui.

- **Quelle position concernant les postes en BTS ? Mouvement spécifique ou pas ?**

Il n'est pas prévu de spécifications académiques supplémentaires concernant les postes de BTS.

- **Affectation des élèves en seconde ?**

Les enseignements d'exploration (CIT, SMS, Artistique, Option EPS, Bio Technologie) seront contingentées uniquement pour les élèves hors secteurs.

- **Réussite des sortants de bac pro en BTS**

Un séminaire va être organisé le 5 avril prochain sur le décrochage et la réussite des Bac Pro en BTS. Il nous a été juste donné comme information que la fluidité des parcours était plus importante en industriel qu'en tertiaire. Les publications de ce séminaire seront disponibles.

ST2S

- **Avenir de la série ST2S et des personnels**

Nous sommes intervenus pour rappeler que la situation de la série ST2S dans l'académie est alarmante : 12 suppressions de classes entraînant des suppressions de postes en STMS et en biologie, mesures qui vont se poursuivre l'an prochain. C'est effectivement le résultat de la réduction du vivier d'élèves avec la création du bac pro ASSP en 3 ans mais aussi de la réforme du lycée qui a supprimé des heures en seconde, première et terminale, avec notamment un enseignement d'exploration illisible qui tend à tarir le recrutement en ST2S. Nous défendons la complémentarité et non la concurrence entre le bac pro et le bac ST2S. Cette série technologique doit être consolidée voire développée au regard des créations d'emplois au niveau II et II dans le secteur sanitaire et social. Il faut permettre aux bacheliers professionnels d'accéder légitimement aux diplômes d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant revalorisés au niveau IV comme le ministère de la santé l'avait envisagé. Nous

avons demandé le maintien des classes et des postes, la mise en place d'une passerelle « institutionnelle » entre le bac pro et le bac ST2S ainsi qu'une réflexion d'ensemble sur la filière sanitaire et sociale.(place du bac pro et du bac ST2S).

Dans l'immédiat, s'il y avait des suppressions de postes et des mesures de carte scolaire, nous signalons que la situation est devenue difficile avec l'absence de postes vacants (94 et 77). La solution d'une reconversion en PLP-SMS est rejetée par les collègues. Nous demandons que la situation des collègues soient étudiée au cas par cas en prenant en compte leur évolution de carrière et celle des emplois à moyen et long terme et non pas à court terme comme cela semble le cas.

Les collègues sont très mobilisés (réunion le 6 février avec la participation de 10 établissements) et appel avec le SNES national à un rassemblement devant le ministère le mercredi 20 mars avec demande d'audience.

Réponse du rectorat : La série ST2S n'est pas menacée :1000 élèves choisissent la série ST2S / 2000 en bac pro. Les flux n'ont pas été réduits. Ouverture de 70 divisions de bac pro / fermetures de 12 divisions de ST2S car il y a 450 élèves de moins sortants de BEP.

Mais l'Education nationale est tributaire du choix des élèves : est néanmoins maintenu le contingentement des enseignements d'exploration dont on n'a pas constaté qu'ils n'étaient plus attractifs .

Le rectorat a conscience que cette situation a un impact sur les enseignants mais cela ne va concerner que très peu de personnes. Sont proposées des reconversions aux profs sur tous les projets professionnels et pas seulement sur bac pro. Ces situations seront étudiées en Groupe de travail le 20 mars. Le rectorat réaffirme la possibilité de reconversion vers le bac professionnel car il manque de ressources humaines en Bac pro.

Des établissements proposent d'ores et déjà des compléments de service pour éviter les mesures de carte scolaire.

- **Etait-il opportun d'ouvrir autant de sections de bac pro que de BEP CSS ?**

Réponse du rectorat : C'est une question qui s'est posée. 2000 élèves en BEP dont un quart poursuivait en ST2S. Il rappelle qu'on est tributaire des décisions d'orientation fin de 3^e ; on a affaire à des élèves non admis en 2nde GT . On est passé de 7000 bacheliers bac pro à 14000 avec 70% de réussite au bac. Se pose cependant la question du devenir des bacheliers professionnels qui s'inscrivent en L1 sans perspective de réussite et l'absence de reconnaissance de la qualification au niveau IV : cela ne dépend pas de l'EN mais selon le rectorat, l'institution est dans son rôle quand elle fait évoluer le niveau des diplômes.

- **Quel devenir des bacheliers ST2S ?**

Nous rappelons que contrairement à ce qui avait été prévu avec la réforme, le bac ST2S ne permet pas globalement la réussite directe aux concours paramédicaux et sociaux . Nous considérons qu'il serait utile de faire une enquête (par le CEREQ par exemple) sur le devenir des bacheliers ST2S. C'est une demande que le SNES a faite au niveau national.

Nous demandons également le rétablissement des préparations concours post bac comme elles existaient encore il y a quelques années et dans le cadre des partenariats avec les IFSI une dotation horaire spécifique intégrée dans la DHG pour la préparation aux concours en terminale.

- **Fermetures de divisions**

Des divisions ont été fermées au lycée Maximilien Sorre l'an dernier et au lycée D'Arsonval Saint Maur à la rentrée 2013, en raison de la baisse du recrutement, accéléré par la réforme des lycées et les nouveaux enseignement d'exploration en seconde.

Notre demande : ces divisions pourront-elles être ré-ouvertes si une augmentation des demandes est constatée ?

Réponse du rectorat : Les choses ne sont pas figées ; s'il y a des demandes, des classes pourront peut-être être ré-ouvertes.

- **Heures d'enseignement en classes à effectifs réduit**

L'attribution de ces heures s'est faite d'après le constat des effectifs de cette année et non d'après les capacités prévues. Or les enseignements en laboratoire ne peuvent se faire que dans des groupes de 15 élèves au maximum, quel que soit le nombre d'élèves total de la classe : à 24 ou à 30 élèves il est nécessaire de dédoubler en laboratoire. Nous demandons donc de réattribuer des heures pour permettre les dédoublements nécessaires.

Réponse du rectorat : vous connaissez la règle de calcul ; elle vous a été transmise.

- **Evaluations**

Les nouvelles modalités d'évaluation en cours d'année mettent les collègues de biotechnologies et de sciences physiques, selon les spécialités, dans de grandes difficultés :

- temps considérable consacré à la préparation des sujets, la correction, le remplissage des grilles

- quasi-impossibilité de faire passer les groupes d'élèves dans le temps de formation, en laissant le reste de la classe en « autonomie », sans l'aide de personnes extérieures et sans prendre sur son temps personnel.

Le tout sans rémunération supplémentaire.

Nous demandons de dégager du temps en autorisant la banalisation d'heures de cours, afin de permettre la préparation des sujets, et de permettre à d'autres professeurs que ceux du groupe évalué d'apporter une aide.

Réponse du rectorat : cette demande sera examinée.